L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, [illegible] MAI.

FEUILLETON.

MARCOF LE MALOUIN

PAR

ERNEST CAPENDU.

TROISIÈME PARTIE.

NANTES EN 1793.

XXIX.

LE DÉLÉGUÉ DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

—Je partage l'opinion du marquis se disait le proconsul, mais il partage, lui, les rançons et les autres bénéfices; or, le chiffre de ces rançons peut et doit être énorme s'il agit adroitement; donc il a intérêt à protéger ma vie, donc il est l'homme qu'il me fallait.

"Je ne suis pas fâché, au reste, que Pinard soit au diable!

"D'ailleurs, que celui-ci me donne les millions en question, après nous verrons bien!

Et Carrier alla rejoindre Hermosa et Angélique qui l'attendaient.

Fougueray, demeuré seul, se leva vivement et fit quelques tours dans la pièce.

L'expression de sa physionomie avait changé subitement depuis quelques minutes; de soucieuse et inquiète, elle était devenue joyeuse et hautaine.

Revenu en face du bureau, il se laissa tomber dans un fauteuil, et, frappant le meuble du plat de sa main droite:

—Victoire! s'écria-t-il, victoire! Décidément, la soirée est bonne!

"Je me croyais près de ma perte, et la position devient plus belle que jamais!

"Mes espérances se changent en certitudes!

"Les difficultés disparaissent.

"Pinard me gênait; Marcof m'en débarrasse!

"Merci, Marcof! tu ne croyais pas si bien me servir!

"J'ai entre les mains la tranquillité de la ville, toutes les forces dont elle dispose et les moyens d'atteindre mes ennemis là où ils sont.

"Cela durera-t-il? continua-t-il après avoir réfléchi un instant.

"Bah! que m'importe!

"Ce qu'il me fallait, c'était vingt-quatre heures de pouvoir absolu, et je les ai.

"Demain, ou pour mieux dire ce matin, car voici bientôt le jour, j'aurai vu Loc-Ronan et je l'aurai contraint à me donner une lettre pour Julie de Château-Giron.

"Oui, mais le difficile ne sera pas fait; il me restera à voir la religieuse.

"Or, elle est à bord du *Jean-Louis*.

Ici Diégo tira un portefeuille de la poche de son habit, l'ouvrit et y prit une lettre qu'il parcourut du regard.

—Oui, continua-t-il, ces renseignements doivent être exacts.

"Julie était au nombre des prisonniers de Saint-Nazaire, puisque Peruelles, le patron du navire sur lequel s'était embarqué Philippe, m'avait annoncé que le marquis avait avec lui une religieuse et un vieillard.

"Le vieillard, c'est Jocelyn; la religieuse est sa femme sans doute.

"Damné Marcof!

"Grâce à mon génie, à mon habileté, je les avais tous trois entre mes mains.

"Dénoncés par mes soins, ils sont arrêtés à leur débarquement, et il faut que ce démon incarné vienne se jeter au travers de mes projets et qu'il arrache Julie aux soldats qui escortaient les prisonniers.

"Maintenant, voyons encore ce que me dit Agésilas.

Diégo prit une seconde lettre et lut à voix basse:

"La Roche-Bernard, 22 frimaire.

"Le lougre le *Jean Louis* est à l'ancre près de la ville; il est admirablement gardé.

"Celui dont tu me parles n'est pas à bord."

—Ce n'est pas cela, interrompit Diégo en refermant la lettre.

Il en ouvrit une autre.

"30 frimaire, lut-il."

"Ah! c'est cela.

"Un homme et une religieuse sont arrivés cette nuit.

"L'homme est le patron du lougre; quant à la religieuse, je lui ai entendu donner le titre de madame la marquise.

"La religieuse est restée à bord; le patron est revenu à terre.

"S'il survient un événement, je t'en donnerai avis.

Diégo s'interrompit une seconde fois dans sa lecture, et, ne terminant pas la lettre, il la replaça dans le portefeuille.

—Et rien depuis ce moment, dit-il donc Julie est encore à bord du *Jean Louis* et Marcof n'est pas retourné à la Roche-Bernard; or, il est incontestable que c'est lui qui a tué les sans-culottes dans l'auberge du quai.

"C'est lui qui a enlevé Pinard, qu'il aura reconnu, malgré le changement de nom et de condition.

"Eh bien! qu'il demeure vingt-quatre heures seulement à Nantes ou dans les environs, et j'aurai eu le temps d'agir. Je verrai la religieuse tandis qu'il sera absent de son bord, et j'enlèverai l'affaire à leur nez et à leur barbe!

"Qu'il s'arrange, frère s'il le veut, peu m'importe, quand j'aurai les écus! Allons, j'étais un sot de me tourmenter. Tout est pour le mieux, au contraire!

"Pinard disparu, je n'ai plus de moyens à trouver pour éviter le partage.

"Quelle heureuse inspiration que de n'avoir pas agi précipitamment et d'avoir attendu!

"Les noyades et les mitraillades auront dû, grâce à leur aimable perspective, rendre le cher marquis souple comme un gant, et quant à Carrier, il n'aura rien! c'est convenu!

"Allons, Diégo! tu es né sous une heureuse étoile, mon cher ami, et la sorcière qui, dans ta jeunesse, t'a prédit une triste fin, a volé l'argent de ta mère!

"Corpo di Bacco! quelle succession de bonheurs!

Ici Diégo s'arrêta brusquement.

—Si Pinard allait tout révéler!.... dit-il.

"Non! reprit-il au bout d'un moment de réflexion, non, il ne le fera pas.

"Et puis, le fît-il, j'agirai si vite que l'on n'aura pas le temps d'entraver mes desseins!

Sur ce, Diégo s'assit, et attirant à lui les feuilles revêtues de la signature du proconsul, il se mit à écrire rapidement.

Le jour parut et le surprit encore dans ces occupations.

Alors Diégo se leva, mit les différents ordres dans sa poche, et, regardant à sa montre:

—Sept heures et demie, dit-il; il est temps d'aller au Bouffay et de voir le marquis de Loc-Ronan! C'est ce jour qui doit décider de ma fortune!

XXX.

L'ENTREPÔT.

L'entrepôt était le nom que les sans-culottes donnaient à la prison principale.

Cette prison, située près de l'endroit où se dressait la guillotine, se trouvait à une distance assez considérable de Richebourg où demeurait le proconsul.

Diégo-Fougueray, avant de quitter la maison de Carrier, entra dans le poste des sans-culottes, et fit porter les différents ordres qu'il venait de rédiger aux chefs de corps de la garnison.

Puis s'enveloppant dans un épais manteau, vêtement parfaitement justifié par la rigueur du froid, il s'achemina vers le Bouffay.

Il avait gardé sur lui, par mesure de précaution, un blanc-seing du citoyen représentant.

Ce blanc-seing, joint aux pièces fausses fabriquées par Pinard et qui faisaient de Fougueray un personnage officiel, il n'y avait nul doute que les geôliers ne lui obéissent sans la moindre hésitation.

Aussi, fut-ce d'un ton de maître qu'il éleva la voix en s'adressant au gardien général des prisonniers.

Il demanda le porte-clés, Piétro.

Un sans-culotte s'empressa de l'introduire dans la première cour, et, le conduisant à travers un véritable dédale de corridors et d'escaliers, le mit en présence d'un homme de petite taille, maigre et délicat d'apparence, au teint fortement basané et à l'œil expressif.

Cet homme était le geôlier Piétro qui, en apercevant Fougueray, laissa échapper un geste du plus profond étonnement.

Le sans-culotte se retira.

Les deux hommes demeurèrent seuls dans une sorte de chambre mal éclairée par une fenêtre garnie de barreaux, et qui servait de gîte au geôlier.

Piétro joignit les mains en poussant une exclamation.

—Sainte madone! dit-il en dialecte napolitain. Toi ici, Diégo!

—Est-ce que tu ne m'attendais pas? répondit Fougueray en prenant l'unique siége qui se trouvait dans la pièce, et en s'asseyant avec l'aplomb d'un maître qui se sait en présence de son subordonné.

—Non; je te croyais encore à Paris où je t'avais rencontré il y a deux mois.

—Heureusement pour toi encore.

—Sans doute, et je ne le nie pas.

—Tu te rappelles donc ce que tu me dois?

—Comment l'oublierais-je? Sans toi je serais mort de faim et de misère! Tu m'as recueilli, tu m'as donné de l'argent pour venir à Nantes, où tu me procurais une place. Grâce à toi j'existe encore, et quoique le métier ne soit guère de mon goût, comme il me nourrit, je m'y résigne.

—A propos, caro mio, j'ai toujours oublié de te demander pourquoi tu avais quitté le pays?

—Nos bandes avaient été détruites.

—Par qui?

—Par les carabiniers, donc!

—Comment! vous vous êtes laissé battre par ces drôles?

—A la première rencontre Cavacciole avait été tué. La désunion s'est mise parmi nous.

—Alors chacun tira de son côté.

—Sachant bien que si j'étais pris je serais pendu, je passai en Sicile avec ma femme.

—Je la perdis en peu de temps.

—C'est la fièvre qui me l'a tuée.

—Alors me trouvant seul au monde, je pensai aller à l'étranger.

—Un patron de barque, de mes amis, me jeta en Sardaigne; de là je gagnai la Corse, puis la France.

—J'échouai, une fois à Paris, me tirer d'affaire, car on prétendait qu'il était facile d'y faire les niaises, mais....

—Tu t'étais trompé?

—Je le suis.

—Ce qui fait que je te trouvai un jour mourant de misère et de faim, comme tu le dis très bien toi-même, et que j'eus compassion de toi.

—Aussi je suis je dévoué, Diégo!

—C'est ce que nous verrons.

—Mets-moi à l'épreuve.

—Patience! D'abord, commence par me rendre compte de l'état des deux prisonniers que le citoyen Pinard t'a confiés.

—Ah! ces deux hommes dont l'un se nomme Jocelyn?

—Oui.

—C'est d'eux qu'il s'agit?

—Précisément.

—Ils sont là!

—Dans la salle commune!

—Sans doute; il n'y a de place nulle part.

—Tu veux me conduire près d'eux.

—Je veux mieux que cela, viens ici.

—Pourquoi?

—Tu n'as donc pas encore visité les prisons?

—Non.

—Alors viens avec moi. Tu vas voir pourquoi ils sont dans la salle commune.

Les deux hommes sortirent, et, au bout d'un instant de la petite pièce traversèrent un large corridor et se trouvèrent en face d'une porte toute bardée de barres de fer et de plaques de tôle.

Piétro souleva le trousseau de clés pendant à sa ceinture, suivant la coutume traditionnelle.

Il en choisit une qu'il introduisit dans l'énorme serrure de la porte; puis il fit jouer deux verrous et poussa le battant de chêne massif.

Une bouffée de vapeur fétide, appartenant une odeur affreuse, vint frapper Fougueray en plein visage.

Il chancela et recula d'un pas.

—Qu'est-ce que cela? demanda-t-il en se détournant pour ne pas respirer les miasmes putrides qui s'exhalaient de la salle des prisonniers.

—C'est l'odeur des cadavres, répondit tranquillement Piétro.

—Les prisonniers sont-ils donc morts?

—Presque tous.

—Mais les deux hommes dont je te parlais?

—Oh! tranquillise-toi. Ceux-là sont encore vivants; je le crois du moins.

—Comment; tu le crois?

—Sans doute. Il y a quatre heures que que je ne suis entré dans les salles; car, tu comprends? on y entre le moins possible, et en quatre heures il en meurt ici! C'est pis que la mal'aria dans nos marais Pontins.

—Mais enfin où sont-ils?

—Ils doivent être là.

—Dans ce cloaque?

—Oui. Veux-tu toujours y pénétrer?

—Je veux voir, répondit Diégo en s'avançant.

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 23 mai 1871.

Aucune variation à noter dans le marché de l'argent. La demande reste modérée et le marché facile. Nous cotons comme suit: —— à 8 0|0 par an pour billets A 1, avec sécurités collatérales de premier ordre.

L'or a ouvert à 112 3|8 à 112 1|2 (contre 111 3|4 à New York). Il a baissé à 111 3|4 et 112 à 10 30 au reçu des dépêches de New York annonçant le cours de 111 1|4; et a remonté à 112 1|4 à 112 1|2 (contre 111 5|8). Les ventes ont compris $10,000, à 111 3|4, $26000 à 111 7|8, $3000, $6000, $16,000 et $10,000 à 112, $1000 et $3000 à 112 1|8, $3000 et $3000 à 112 1|4, $10,000 à 112 3|8 à 112 1|2 et $6500 à 112 1|2.

Nous cotons les demi dollars américains à 108 1|2 à 109 et les piastres mexicaines à 3 à — pour cent de prime en or.

Le change étranger a été irrégulier, à cause de la fluctuation de l'or; il a fermé avec une baisse de 1|8 pour cent pour les effets de Commerce. Les ventes de Sterling ont compris environ 25,000 livres à 122 1|2 à 122 7|8 pour connaissements et clear et 123 3|4 pour change de banque; et 60,000 francs sur la Suisse à 4.63 1|4.

Le change domestique est resté stationnaire. Les banques ont tiré à vue sur New York à 3|8 pour cent de prime.

Les opérations d'actions ont compris: 10 actions Hibernia Bank à $120, $100 et 500 Abattoire à $63 50—200 de à $63 75, 250 do à $34—100 actions Levée de la Louisiane à $9 et 500 actions Land Loan Savings Association à $1 30. Des actions de la Banque du Canal ont été offertes à $35 50; 2000 bonds 7 pour cent nouveaux de la Ville ont changé de mains à 71, $1000 en warrants Métropolitains ont été vendus à 90—Les courtiers ont acheté à 51 à 53 les gros montants et 55 à 58 les petits. Ils ont vendu les premiers à 52 à 54 et les seconds à 58 à 60. Billets de Ville: cours nominal.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi, 23 mai 1871.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 9050 balles prises à des prix plus raides et qui ont montré une hausse partielle de ⅛ c. Nous modifions nos cotes en conséquence.

Nous reproduisons aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les hauts chiffres pour le strict.

	Listes en moyenne	Chiffres de l'Exchange
Inférieur	—	—
Low ordinary	9¾ à 10¼	—
Ordinary	11¾ à 12¼	12—
Good ordinary	13¾ à 14—	13¾
Low middling	14¾ à 15¼	15¼
Middling	15¾ à 15¾	15¾
Strict Middling	15¾ à 16—	—
Good middling	16¼ à —	nominal

La demande a été active pendant toute la journée et le stock restreint a été rond; les ventes ont pu embrasser le fort montant noté plus haut, montant dont 4900 balles ont été achetées par une seule personne. Un style entre le strict ordinary et le good ordinary s'est vendu à 12¾ c. dans des cas exceptionnels; il s'est vendu du grade à peine low middling à un prix aussi bas que 14¾ c, du strict low middling à aussi bas que 15¼ et à 15 ¾ et du strict low middling à middling à un prix aussi élevé que 15¾ c.

L'Exchange rapporte: "Demande active et fortes ventes; prix fermes aux cotes."

ÉTAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal		30686
Arrivé dep. le dern. état	2216	
Arrivé précédemm	1417284	1419500
		1440196
Expédié aujourd'hui	0000	
Expédié précédemment	1326548	
Brûlé	669	1327217
Stock en mains et à bord		112979

FRET—Les offres pour l'étranger ne sont que modérées et le nombre de navires sans engagement est plus que suffisant à la demande. Le commerce du cabotage est calme.

Nous cotons comme suit: Coton pour Liverpool, sur voili. ⅛ d. sur vapeurs 5|8 d. pour le Havre ou Bordeaux ⅞ c. pour Brême, sur voiliers ⅞ c. pour Amsterdam ⅞ c. pour New York sur vapeurs ¾ c. Philadelphie, sur vapeurs ¾ c. tabac pour Liverpool, sur voiliers 31 s. 6d à 32 s 6d. pour Brême, sur voiliers 32 s 6d à — s. sur vapeurs 40 à 42 s 6 d. pour Londres, 35s — pour la Méditerranée, sur voiliers 40 à 42 s, mais pour New York, sur vapeur 12 à 12½ c le boisseau, farine pour do 55 c le baril; gateaux de graines de coton pour Liverpool, sur voiliers 25s.

TABAC—Durant les trois jours qui viennent de s'écouler la demande a été d'une activité modérée et a amené une vente de 202 boucauts, savoir: 57, 15, 64, 60, 10 et 46 bts à des conditions privées. Les cotes n'ont pas changé. Les recettes s'accroissent rapidement.

SUCRE—Reçu aujourd'hui 68 boucauts. La demande est bonne et les prix fermes. Samedi, il s'est vendu à des conditions privées, 470 boucauts de sucre de la Louisiane; et 380 boucauts de sucre clarifié de Cuba, achetés à Mobile, nous arrivent en ce moment. La demande de sucre de la Louisiane se remplit au débarcadère et sous les hangards à 10¼ à 10½ pour le good fair, 10¾ à 11 c pour le fully fair, 11¼ à 11¾ c pour le prime et 12¼ à 12½ pour le janne clarifié et 13 à 13¼ c pour le blanc.

MELASSE—Reçu aujourd'hui 204 barils dont 200 avaient été préalablement vendus sur plantation. Il s'est vendu de la melasse recuite sur plantation à 40 c le gallon. La fermentée et la recuite sur plantation sont cotées à 29 à 30 c le gallon. La recuite des raffineries de la ville est cotée à 30 à 60 c, le golden syrup 90 c à $1 le gallon.

FARINE—Le stock de farine est faible mais la demande est limitée et ne porte que sur l'extra de choix. Vente d'environ 1800 barils, dont 100 de double extra à $6 62½, 100 do à $6 75, 50 de triple extra à $7 25, 100 do à $7 12½, 75 de triple extra à $7 75, 250 d'extra de choix à $8, 40 à $8 75, 250 do à $9, 100 et 175 do à $9 25, 150 do à $9 50 le baril.

MAIS—Stock faible et bonne demande. Ventes aujourd'hui de 5000 sacs, dont 300 de jaune mélangé à 72 c, 200 et 518 de jaune et 1600 de blanc mélangé à 73 c, 400 de blanc, en grands sacs et 1000 de blanc mélangé à 74c et 130 de blanc en sacs de Dundee, à 75 c le boisseau.

AVOINE—Stock rond et bonne demande vente, aujourd'hui de 1500 sacs, dont 270 de la rivière Ohio et 200 de St Louis à 66 c 100 de St Louis et 150 de Galena à 67 c, 150 de St Louis, 150 et 300 de Galena à 68 cts le boisseau.

SON—Le stock de son a été vendu à des prix réduits étant au débarcadère en contrevention; il se composait de 1400 sacs, dont 400 à $1 30, 300 do à $1 35, 200 et 450 à $1 40 et 100 à $1 50 les cent livres.

FOIN—Stock rond et demande limitée. Le prime de l'Ouest est vendu à $23 et 300 de choix à $25 le tonneau.

BACON—Stock rond et demande limitée. Les épaules sont offertes à 7¾ c, les cotés clear ribbed 9¾ à 9¾ c, les cotés désossés 10¼ c, les jambons curés au sucre 14 à 14¼ c —Un lot de 12 barriques de cotés désossés a été acheté à 10¼ c la livre.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1871.

Arrivé, hier—402 bœufs du Texas, 414 veaux et veaux d'un an, 35 moutons.

Vendu—220 bœufs du Texas, 283 veaux et veaux d'un an, 26 cochons, 35 moutons, 8 vaches à lait.

A vendre—1462 bœufs du Texas, 301 veaux et veaux d'un an, 126 cochons, 36 moutons, 15 vaches à lait.

Bœufs du Texas, nourris au maïs, 1re qualité, par livre nette	12	à	14
Bœufs du Texas, choix, par tête	[illegible]	à	40 00
Bœufs du Texas, 1e qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Bœufs du Texas, 2e qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Bœufs du Texas, 3e qlt., par tête	15 00	à	20 00
Cochons par livre, gr.	[illegible]	à	[illegible]
Cochons (stock) par tête gr.	[illegible]	à	[illegible]
Moutons, 1re qlt., par tête	7 00	à	8 00
Moutons, 2me qlt., par tête	5 00	à	6 00
Moutons, 3me qlt., par tête	3 00	à	4 00
Vaches à lait, de choix, par tête	[illegible]	à	100 00
Vaches à lait, 2e qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Veaux de lait, par tête	[illegible]	à	[illegible]
Veaux d'un an, par tête	[illegible]	à	[illegible]
Chèvres, par tête	[illegible]	à	[illegible]

Fabrique d'Engrais et Laboratoire DE STERN.

POUR économiser la main d'œuvre et avoir des récoltes abondantes. Employez

LES CÉLÈBRES ENGRAIS,
Le Superphosphate, d'Os
OU
L'OS pulvérisé de
STERN,
(RAWBONE SUPERPHOSPHATE),
Fabriqués par LOUIS STERN & BROS, à la Nouvelle-Orléans (Louisiane).
Fabriques dans la rue des Français, près le Canal Marigny.
Bureaux, No 14 de la rue de Chartres.
On y trouvera constamment du noir animal de tous les degrés, de l'acide sulphurique et de l'huile de pieds de bœufs.
14 fév—1an

V. BIRI,

FABRICANT ET MARCHAND DE [illegible]
Wagons, [illegible]
[illegible]

Théâtres, Concerts, Bals, &c.

Académie de Musique.

[illegible]

MINSTRELS

et troupe d'opéra-comique de HOOLEY.

La plus complète des troupes de ce genre et venant des théâtres d'Opéra de Hooley, à Chicago et [illegible]

CHANSONS, DANSES, PIÈCES COMIQUES ET ÉTHIOPIENNES, OPÉRA-BOUFFE.

Parodie de [illegible] IL TROVATORE, de Verdi, par [illegible]

GRAND BAL PARÉ

DONNÉ PAR

La Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

A la Salle de l'Opéra, le Samedi, [illegible] 1871.

Le bénéfice du bal sera divisé entre les victimes de la guerre en France et la Caisse de Secours de la Société.

DIRECTEURS:

J. Girod,	J. Sensac,
F. Tujague,	G. Andrieu,
A. Rochereau,	F. Andrieu,
F. Limet,	Dr J. Touatre,
C. de Dugasson,	Dr Escoubas,
[illegible]	M. Gabchaux,
F. Coustès,	B. D. Levy,
L. Monier,	P. P. Chabert,
J. Leblanc,	L. E. Marchand,
J. L. Revol,	J. Dessus,
J. Dudoussat,	E. Odinet,
E. Massen,	C. Baron,
M. Lion,	J. Pujol,
J. Israel,	P. Danos,
T. Gellain,	P. Castaing,
E. Braquet,	H. Mangalle,
U. Sabaquan,	[illegible]
A. Lacrampe,	H. Monticoll,
C. Pes,	G. Cazabon,
B. Lafourie,	[illegible]
J. Baudain,	G. Villeneuve,
J. Lauriac,	[illegible]
[illegible]	C. Toppin,
[illegible]	A. Cazabon,
J. B. Martin,	A. Doussan.

Prix du billet.........$2

On pourra se procurer des billets chez tous les directeurs du bal et dans les principaux magasins de la ville.

Les demandes d'invitation pour Dames devront être adressées à la Direction du Bal laquelle se réunira les lundis et vendredis de chaque semaine.

La buvette et le buffet seront tenus par des dames, à l'aide de la Société, le bal [illegible] à 8 heures du soir.

J. E. MERILH, Secrétaire.

OUVERTURE DU Grand Pavillon Denéchaud, AU LAC PONTCHARTRAIN.

LE public apprendra avec plaisir que ce rendez-vous si populaire doit être rouvert DIMANCHE, [illegible] 1871. La célèbre musique de CHARLES JAEGER a été engagée et donnera, tous les jours, de 3 heures au départ du dernier train, ces Concerts gratuits qui ont eu tant de vogue l'an née dernière.

Les Directeurs d'écoles du dimanche et les personnes organisant des pique nique auraient avantage à se réunir au Pavillon, à cause de la musique, qui ne leur coûtera rien, et des fraîches brises du Lac.

Un grand BAL aura lieu tous les SAMEDIS. Il commencera après le départ du train de neuf heures et continuera toute la nuit. Une locomotive partira du Lac tous les dimanches matin, à 2 heures, afin que tout le monde puisse être de retour en ville à 2 1|2 heures.

Le Pavillon et l'Hôtel Washington étant sous la même direction, on pourra commander à ce dernier établissement les repas, lunches, goûters et rafraîchissements que l'on désirera.

La Buvette est garnie de Vins de choix et de Liqueurs fines.

PATISSERIES et CRÈMES de première qualité, pour les dames.

Prix mêmes que ceux de la ville.

DENÉCHAUD & JARTOUX, Propriétaires.

20 av—1m

Société d'Immigration,

68..........RUE BIENVILLE..........68

LE public est prévenu que des livres de souscriptions sont ouverts dans les honorables maisons ci-après désignées, en faveur des malheureuses victimes de la guerre en France, et particulièrement pour les Alsaciens et Lorrains qui préfèrent l'émigration à l'annexion.

[illegible]

T. ANFOUX, T. TOURNE & CO

2 mai—1m

Compagnie du Gaz Hydro-Carbonique de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No [illegible] rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 24 février 1871.

LA COMPAGNIE DE GAZ HYDRO-CARBONIQUE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, organisée en vertu des lois générales de l'Etat de la Louisiane, a acheté l'appareil patenté de [illegible] pour la production du gaz hydro-carbonique [illegible]

[illegible]

Bureau de la Compagnie Atlantique [illegible]

Au No 20 de la rue du Camp.

Nlle-Orléans, 11 mai 1871.

UNE assemblée générale des Actionnaires de cette Compagnie aura lieu, aux bureaux de cette Compagnie, le JEUDI, 22 juin prochain, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, pour considérer certains amendements (proposés) à la charte de la Compagnie. [illegible]

H. P. JANVIER, Vice-Président.

17 mai—au 23 juin

Troisième District.

Avis aux Contribuables du 3me District.

LES TAXES d'Etat de 1870 et les LICENCES de 1871 doivent être payées avant le 1er de juin prochain (juin). Toute personne qui n'aura pas payé à cette époque sera poursuivie avec toute la sévérité de la loi.

JOHN R. CLAY, Collecteur, Troisième District, Rue Esplanade No 8.

20 mai 1mo

Institution de Jeunes Demoiselles sous la direction de Mme FORTIER,

Ancienne Institution DAQUIN.

262..........CHEMIN DU BAYOU..........262

Près Claiborne.

22 mai—1an

AVIS DE LIQUIDATION.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 20 avril 1871.

CONFORMÉMENT à la décision des actionnaires représentant neuf mille cinq actions à une assemblée générale qui a eu lieu le mercredi, 12 avril 1871, après avis dûment publié—avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, conformément à une résolution de la Direction, adoptée le 14 du courant, que l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans est dissoute et que la liquidation de ses affaires sera effectuée par MM. Samuel Henderson, Jules Aldigé et D. Bouligny, commissaires dûment nommés en vertu de l'article onze de la Charte.

G. LANAUX, Secrétaire.

AVIS.

ASSOCIATION D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Capital..........$1,000,000

L'Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, corporation en vertu des lois de l'État de la Louisiane, est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivières. Bureau, No 10 de la Passage de la Bourse.

G. LANAUX, Secrétaire.

Nlle Orléans, 29 avril 1871.

Directeurs:

CHARLES CAVAROC, Président,

Charles de Ruyter,	U. Marinoni,
Auguste Reichard,	J. O. Fuller,
Léon Haas, jr.,	Ant. Lanata,
E. F. Mioton,	William Agar,
S. Cambon,	Jean Eglé,

F. E. Bernard.

ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE—ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle. Orléans.

Qu'il soit connu que ce quinzième jour du mois d'avril de l'année de Notre Seigneur, [illegible]

[illegible]

CHARTE DE L'Association d'Assurance DE LA NLLE-ORLÉANS.

Amendée par le 1er du 1er décembre 1870, faisant partie de l'acte qui précède, ou référence.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—ÉTAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

ARTICLE I. [illegible]

ARTICLE II. [illegible]

ARTICLE III. [illegible]

ARTICLE IV. [illegible]

ARTICLE V. [illegible]

ARTICLE VI. [illegible]

ARTICLE VII. [illegible]

ARTICLE VIII. [illegible]

ARTICLE IX. [illegible]

ARTICLE X. [illegible]

ARTICLE XI. [illegible]

ARTICLE XII. [illegible]

CHAS. CAVAROC, CHAS. DE RUYTER, A. REICHARD, LÉON HAAS, Jr., E. F. MIOTON, W. AGAR, S. CAMBON, [illegible] J. EGLÉ.

FAIT ET PASSÉ à la Nouvelle-Orléans, [illegible]

G. LE GARDEUR, Jr., Notaire Public.

[illegible]

G. DARCANTEL, Député.

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'État de la Louisiane.

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

Loterie de Numéros Simples.

GROS LOT..........$25,000

CLASSE [illegible]

[illegible] HOWARD, SIMMONS & Co. [illegible]

PLAN

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

CHARTE.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, [illegible]

[illegible]

ARTICLE PREMIER. [illegible]

ARTICLE DEUXIÈME. [illegible]

ARTICLE TROISIÈME. [illegible]

ARTICLE QUATRIÈME. [illegible]

ARTICLE CINQUIÈME. [illegible]

[illegible] E. BOUNY, Notaire Public.

FONDERIE DE LEEDS

[illegible]

G. DARCANTEL, Député.

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

SUCCESSION [illegible] OLIVIER [illegible] & WILLIAM KING. [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

JOHN [illegible] vs. La Succession de E. H. [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible] vs. ROBERT MURPHY. [illegible]

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

JOHN M. CRAWFORD vs JACOB YOUNG. SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

HENRY PHILIPPE LAMEYER vs la Dlle MARIE SUZANNE WALKER. QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

COLUMBUS REED vs JOSEPH G. ELLIS. CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LOUIS MATHE vs JOHN KIRWIN. QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la paroisse d'Orléans.

M. L. [illegible] vs. LAWRENCE P. HILL, [illegible]. QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

FÉLICITÉ [illegible] vs JOHN P. WALSH. QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR [illegible] & CO.

Vente sans Réserve, [illegible] Bottes, Souliers et Brodequins, [illegible]

PAR A. ROGER & CO—[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & Cie.

BONNE AFFAIRE.

Ferme-Modèle et Résidence d'été,

située sur la Rivière Tchefuncte, dans les environs immédiats de Madisonville, ayant un bon nombre d'animaux et d'ustensiles de la plantation [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & Co. [illegible]

[illegible]

MIRAMON,

30 & 101....Rue de Chartres....99 & 101

MARCHAND DE MEUBLES, ÉBÉNISTE ET TAPISSIER. [illegible]

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL. [illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Rouge et Peters, [illegible]

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES à [illegible]

F. Guret,

[illegible] Broadway, New York.

[illegible]

BRILLIANT DE BUCK.

LE SEUL DES FOURNEAUX qui soit [illegible]

PLUS DE 300,000 [illegible]

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis.
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis.
MEDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'État de la Louisiane.
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis

[illegible]

Et achetez un "BRILLIANT."

H. HALLER, [illegible]

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 20 mai 1871.

[illegible]

CHAS. W. LOWELL, Maître de Poste.

A. CASTAING & E. BOUCHELOT, vs. [illegible] QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. [illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

Vente par ordre de la Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur—JEUDI [illegible]

Vingt-un Terrains de prix, sur la Promenade Carondelet, dans les rues St. Louis, Oak (Chêne) et Conti, Deuxième District.—Vente à l'encan à de longs termes.

PAR NASH & HODGSON—W. I. Hodgson, encanteur—[illegible]

PAR Wm DE LACY.

Beaux Terrains pour bâtir, dans une partie centrale, à l'angle des rues Canal et Miro.

PAR WM DE LACY, encanteur—Bureau, No 21 de Commercial Place—SAMEDI, [illegible]

Six Terrains de prix, dans le Deuxième District.

Succession de David Hatcher, décédé.

Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans—No 28,732.

PAR WILLIAM DE LACY, Encanteur—[illegible]

Vente sans Réserve, de Propriété du [illegible] dans le Deuxième District.

PASSAGE DE LA BOURSE No 22.

PAR WM. DE LACY, [illegible]

PAR B. J. MONTGOMERY.

PAR B. J. MONTGOMERY—[illegible]

PAR O. VALETON.

O. VALETON,

ENCANTEUR,

No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises [illegible]

PAR M. BARNETT.

MAURICE BARNETT, Encanteur, [illegible]

Feutre d'Irlande à Toits.

[illegible]

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES,

[illegible]

DE D. ANDERSON & SON,

[illegible]

L. G. LINGHAM & Co. agents, [illegible]

G. W. DUNBAR & SON,

10, 12 et 14...RUE St-LOUIS...10, 12 et 14

NOUVELLE-ORLÉANS,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de LIQUEURS FRANÇAISES, ANISETTE, CURAÇAO, MARASCHINO, FIGUES DE LA LOUISIANE. FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS. [illegible]

SUCRES-MÉLASSES.

SUCRES RAFFINÉS—[illegible]
A. THOMSON & CO.

SIROP—[illegible]
A. THOMSON & CO.

SUCRES CLARIFIÉS—[illegible]
A. THOMSON & CO.

SUCRES DE LA LOUISIANE—[illegible]
A. THOMSON & CO.

SUCRES DE CUBA—[illegible]
A. THOMSON & CO.

C. F. HOLLE & CO,

Négociants Commissionnaires ET EXPÉDITEURS,

[illegible]

Lager Beer de Cincinnati.

[illegible]

GUANO PELICAN.

LA COMPAGNIE D'ENGRAIS, [illegible]

B. D. GULLETT, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & Co.

Marchandises Sèches et Articles de Toilette.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co.—Alex. Levy, encanteur.—[illegible]

Meubles, Ferblanterie, Ustensiles de cuisine, Tapis, etc.—sans réserve, pour cause de départ.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Vente de Meubles pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, Encanteur—[illegible]

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, [illegible]

PAR G. DE FERIET

Vente importante à l'encan SANS RESERVE NI LIMITE AUCUNE, DE PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES DE VALEUR. Améliorées et non-améliorées, situées dans le 1er, le 2me, le 3me et le 6me district.

PAR G. DE FERIET, encanteur—[illegible]

[illegible]

Consulat de France.

AVIS [illegible] MAI 1871.

[illegible]